

RAPPORT
D'ACTIVITÉ

20
24

ARAS EST LAUSANNOIS
ORON - LAVAUX

TABLE

DES MATIÈRES

<i>Billet de la présidente</i>	1
<i>Billet du directeur</i>	3
<i>Gros plan sur les événements saillants de 2024</i>	4
<i>Les instances politiques de l'ARAS Est lausannois-Oron-Lavaux</i>	7
<i>Organisation</i>	8
<i>Prestations délivrées par l'ARASELOL</i>	9
<i>Services consultants et partenaires</i>	11
<i>Conclusion</i>	12
<i>Chiffres-clés et annexe</i>	13

LE BILLET DE LA PRÉSIDENTE

Quoi de neuf sous nos latitudes ?

La force d'une communauté se mesure à la manière dont elle s'occupe de ses membres les plus fragilisés. Notre mission s'inscrit dans le cadre du dispositif mis en place justement pour venir en aide à toutes personnes qui demandent une aide et un soutien. C'est une attribution prévue par le cadre légal et qui continue à nous mobiliser, ceci dans l'intérêt de notre région, de notre population.

Comme annoncé dans le rapport d'activité 2023, dans son rôle d'employeur, le Comité de direction a initié la refonte du règlement du personnel courant 2023. Pour rappel, les raisons principales de cette démarche étaient l'actualisation du règlement en vigueur qui datait de 2009 et le souhait pour la région de rester un employeur attractif. **Le Comité de direction a le plaisir de vous informer que 2024 a vu la finalisation de ce projet et l'entrée en vigueur de ce nouveau règlement du personnel.** Il est important de rappeler que c'est le fruit d'un consensus qui a obtenu l'unanimité du personnel avec comme préalable de s'assurer du financement du Canton en lien avec les changements apportés.

Sur le plan politique, le **projet cantonal de revoir la gouvernance des régions d'action sociale** est le chantier le plus important initié courant 2024 et qui se poursuit à l'heure actuelle. La raison principale qui est à l'origine de ce changement est la volonté cantonale de clarifier les responsabilités et les pouvoirs décisionnels entre le Canton et les communes. Les travaux préparatoires ont déjà

eu lieu sous la houlette de la DGCS en s'appuyant notamment sur les grandes orientations déjà posées par cette dernière. Les régions ont été associées à la réflexion notamment dans le cadre des ateliers qui ont vu travailler ensemble l'équipe du Canton et les membres des présidences et des directions des régions. Les grands principes ont été arrêtés et validés par le Conseil de politique sociale. Voici quelques changements majeurs attendus :

- Les ARAS en tant qu'associations de communes disparaîtront et seront remplacées par les établissements régionaux d'action sociale (ERAS) qui seront dotés de deux organes principaux, à savoir le Conseil d'Etablissement et la direction générale,
- Le Comité de direction de l'action sociale conjoint DGCS-ERAS pilotera le dispositif,
- L'assemblée des présidences ERAS composée de l'ensemble des élu-e-s municipaux-ales verra le jour et assumera la présidence des Conseils d'Etablissement.

Plusieurs sujets doivent encore être clarifiés, notamment le découpage territorial des régions qui va être revu et les futures conditions de travail du personnel qui intégrera les ERAS.

Concernant le calendrier, le projet législatif relatif à la nouvelle gouvernance sera soumis au Conseil de politique sociale en automne 2025 puis au Conseil d'Etat et au Grand Conseil. Toutefois, la transition vers la nouvelle structure n'interviendra que lorsque la nouvelle loi aura été votée par le Grand Conseil, dans le courant de l'année 2026.

Ce projet cantonal suscite un certain nombre d'interrogations :

- D'abord il induit un climat anxigène auprès du personnel qui traverse une période d'incertitude quant à son avenir
- Concernant le nouveau découpage, il nous a été informé que les régions ne seront pas associées à la réflexion. C'est le Conseil d'Etat qui statuera. Il est fort probable que notre région sera touchée par le nouveau découpage. Il s'agira d'analyser tous les impacts si les choses devaient aller dans ce sens.
- Les délais relatifs au calendrier législatif sont serrés (adoption du projet législatif courant 1^{er} semestre 2026 et création des ERAS en juillet 2026) avec le risque de « bâcler » tout le travail qui reste à faire.

Je conclus ma note en adressant toute ma reconnaissance au personnel qui continue à œuvrer avec professionnalisme en faveur de notre population et ceci malgré les incertitudes qui entourent encore le projet cantonal sur la gouvernance des régions.

Muriel Preti
PRÉSIDENTE

LE BILLET DU DIRECTEUR

ARASELOL, *acteur principal du filet social régional*

C'est avec plaisir que nous revenons vers vous pour vous faire partager les faits saillants ayant marqué notre région au cours de l'année 2024.

Répondre aux sollicitations de la population, informer et orienter cette dernière, allouer les prestations prévues par le dispositif en place, telles sont les missions que nous poursuivons en tant qu'acteur faisant partie du filet social. Dans une perspective de chercher à nous améliorer, nous questionnons régulièrement notre organisation, nous nous assurons des compétences requises du personnel qui doit garantir des prestations de qualité sans oublier le soin que nous devons porter à notre collaboration avec nos partenaires qui sont indispensables dans le cadre du travail en réseau.

Au cours de l'année 2024, nous avons observé une **tendance générale vers une augmentation progressive de la population ayant recouru aux prestations sociales** qui englobent notamment le Revenu d'insertion (RI), le subside à l'assurance maladie, les prestations complémentaires, etc.

Les raisons relatives à cette évolution sont, bien entendu, multifactorielles : une partie de la population ose faire le pas pour demander de l'aide, les personnes qui sont exclues du marché de l'emploi pour différentes raisons (âge, problèmes de santé, etc.),

les raisons économiques (la perte du pouvoir d'achat de certaines catégories de la population, les working poor, etc.), etc. L'expérience nous a appris que personne n'est à l'abri d'une « tuile » dans son parcours de vie : problèmes de santé, divorce, chômage, etc. Heureusement que le dispositif en place dont nous faisons partie permet d'absorber le choc et d'offrir quelques pistes de sortie.

Ce rapport brosse le tableau synthétique des événements ayant marqué l'année 2024. L'entrée en vigueur du nouveau règlement du personnel et le chantier relatif à la refonte de la gouvernance des régions d'action sociale restent des événements importants ayant marqué l'année écoulée. D'autres faits ont aussi le mérite d'être relevés. D'où le chapitre relatif au gros plan sur les événements saillants de l'année 2024.

Par ailleurs, au travers de ce rapport, il est important pour nous de revenir sur l'organisation, le fonctionnement et les chiffres-clés portant notamment sur nos prestations. Ainsi, nous disposons le marqueur de la vie de notre association à un moment donné de son parcours.

Je tiens enfin à adresser toute ma gratitude à l'ensemble du personnel pour son professionnalisme et son engagement constant, aux partenaires pour leur précieuse collaboration, ainsi qu'aux représentant.e.s politiques pour leur implication et leur soutien dans les réflexions et décisions qui concernent la vie de notre région. C'est grâce à cette mobilisation collective que nous pouvons pleinement remplir notre mission à savoir être à l'écoute et au service de la population la plus exposée aux aléas de la vie.

Gérard Sefaranga
DIRECTEUR

GROS PLAN SUR LES ÉVÉNEMENTS SAILLANTS DE 2024

Nouvelle gouvernance des régions d'action sociale

Le billet de la Présidente aborde ce sujet qui constitue le chantier majeur initié par le Canton. La raison principale à l'origine de ce projet : le financement des régions est totalement pris en charge par le Canton, toutefois les régions sont des entités sous la responsabilité des communes. Cela peut engendrer des problématiques de double légitimité en termes de pouvoir décisionnel. L'exemple concret en est l'approbation des budgets ou des comptes par le Conseil intercommunal mais in fine c'est le Canton qui a le dernier mot.

Est-ce que l'avenir de notre région est en jeu ? Rien de concret ne nous permet de le confirmer pour le moment mais la volonté affichée du Conseil d'Etat est de revoir à la baisse le nombre de régions et ceci passera forcément par la fusion de certaines régions. Toutefois, nous attendons encore des précisions de la part du Canton notamment quant aux motivations de cette décision et aux critères sur lesquels ce dernier s'appuiera pour procéder à cette opération. L'objectif ultime visé est de chercher à renforcer la collaboration entre la santé et le social.

Nouveau règlement du personnel

Comme indiqué plus haut, le nouveau règlement du personnel est entré en vigueur au 1er octobre 2024. C'est l'aboutissement d'un long processus qui a mobilisé diverses personnes et diverses entités : le personnel, la Commission du personnel, le Comité de direction, la Commission de gestion, le Conseil intercommunal et le Canton. Le personnel l'a plébiscité à l'unanimité.

Nous avons organisé une séance d'information à l'attention de l'ensemble du personnel pour présenter les changements majeurs et pour répondre aux questions de ce dernier.

Nous avons profité de cette assemblée pour inviter un représentant de notre caisse de pension (Caisse intercommunale de pensions) à venir présenter ses prestations.

Guichet unique à Pully

Afin de faciliter l'accès à nos prestations et d'harmoniser notre organisation sur l'ensemble de notre région, nous avons centralisé l'accueil et la réception de nos deux entités (Centre social régional et Agence d'assurances sociales) au même endroit. Concernant Pully, notre réception se trouve donc à présent à l'av. C.F. Ramuz 43 dans les locaux occupés aussi par l'AAS. Les locaux sis à l'av. Villardin 2 continuent à servir de bureaux pour le personnel et pour la population reçue sur rendez-vous. Tous nos partenaires ont été informés de ce changement. Cette organisation existe depuis longtemps sur notre site d'Oron où nos bureaux abritent non seulement nos deux entités (CSR et AAS) mais aussi une seule réception.

Audit du Centre social régional (CSR)

Le CSR a fait l'objet d'un audit cantonal du 26 août au 6 septembre 2024. Cette intervention s'inscrit dans le cadre d'assurer la surveillance de l'application du régime RI. L'audit a porté sur l'analyse du traitement de 24 dossiers RI choisis de façon aléatoire et sur notre organisation. Le rapport final relève que les processus de gestion du RI sont globalement appliqués de manière conforme.

Visite du préfet du District Lavaux-Oron

Nous avons rencontré le préfet en date du 9 septembre 2024 dans le cadre de ses visites des associations de communes. Nous avons passé en revue divers éléments : les pièces comptables, la tenue du secrétariat, le fonctionnement de nos organes politiques, etc.

Mandat de gestion avec une agence de courtage

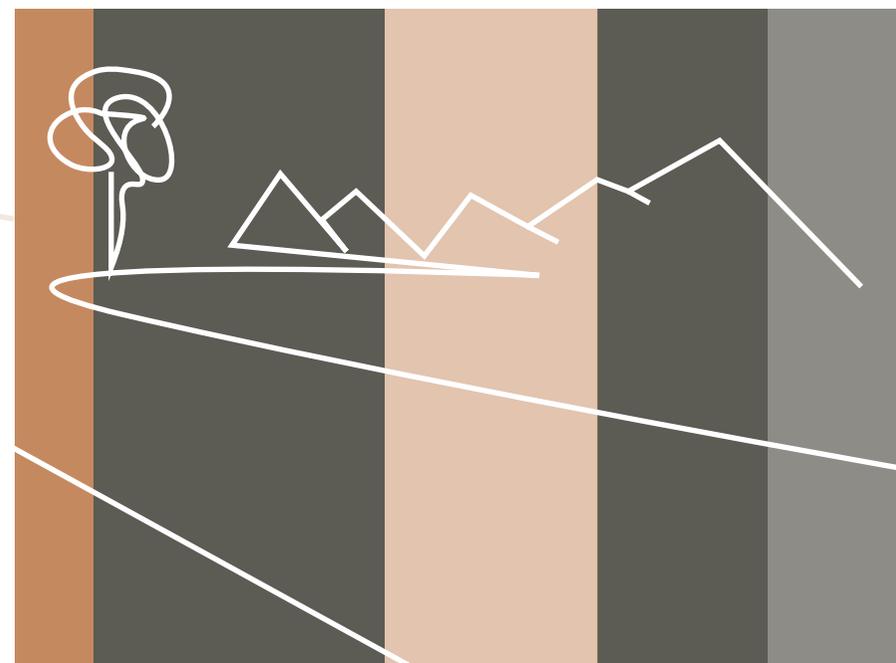
Afin de pouvoir bénéficier de précieux conseils en termes de couverture et de contrats, nous avons conclu un mandat de gestion avec l'agence de courtage Pro Conseils solutions SA basée à Morges. Elle a passé en revue toutes nos polices d'assurance (APG, RC, etc.) afin d'évaluer l'adéquation entre nos besoins et la couverture en cours. Le résultat est bénéfique dans la mesure où ce travail a permis de renégocier nos contrats de façon satisfaisante. Cette société est déjà active auprès d'autres régions d'action sociale et ce partenariat n'engendrera aucun coût supplémentaire.

Bouclage des comptes 2024 CSR et AAS

Concernant les comptes du CSR, le budget 2024 prévoyait un excédent de charges de Fr. 8'000.--. Finalement, l'exercice comptable 2024 boucle sur un excédent de recettes de Fr. 163'968.54 qui sera affecté aux fonds de réserve.

Quant aux agences d'assurances sociales (AAS), pour rappel, l'intégralité des frais de fonctionnement est totalement prise en charge par le Canton et une contribution de Fr. 0.90 par habitant est demandée aux communes pour quelques dépenses à leur charge. Concernant les subventions cantonales, l'exercice comptable 2024 boucle sur un excédent de recettes de Fr. 85'162.53. Cette somme sera affectée au fonds de réserve.

Quant à la contribution des communes, un excédent de recettes de Fr. 10'573.90 sera rétrocédé aux communes. Pour plus de détails, il y a lieu de se référer aux comptes 2024.



Problématique récurrente de pénurie de logements

Nous sommes régulièrement sollicités par les personnes qui sont à la recherche d'un logement. Les profils de ces dernières sont hétéroclites : il peut s'agir de personnes qui doivent trouver urgemment une solution de relogement suite à une expulsion (exécution forcée), des personnes qui doivent trouver un logement pour différentes raisons (augmentation du loyer, fin du bail à loyer, agrandissement de la famille, etc.).

Malheureusement, les pistes de solution que nous pouvons proposer sont très limitées. En effet, nous ne disposons pas de parc immobilier (du type appartement de secours) et il n'existe aucun partenariat spécifique avec les régies ou les propriétaires. Les seules alternatives sont les hôtels subventionnés ou meilleur marché.

Nous invitons régulièrement les communes et d'autres partenaires à nous signaler des logements disponibles mais sans réponses satisfaisantes pour le moment. La pénurie actuelle de logements ne nous facilite pas non plus le travail.

Très souvent, nous nous sentons démunis face aux sollicitations de plus en plus importantes. L'exemple illustratif concerne la gestion des expulsions en cas d'exécution forcée d'ordonnances prononcées par la Justice de Paix ou le Tribunal des baux. Lorsque nous sommes informés d'une situation, nous entrons en contact avec la personne (ou la famille) pour faire le point et surtout pour tenter de trouver une solution de relogement. Dans la plupart des cas, deux options sont possibles : soit nous trouvons une solution avec la régie et la personne (famille) conserve son logement soit nous tentons comme on peut de trouver une place dans un

des établissements hôteliers meilleur marché qui veulent bien travailler avec nous.

Nous avons instauré une collaboration avec les communes qui s'occupent en général du mobilier qui doit être entreposé dans un garde-meubles et la solution de relogement nous revient. Toutefois, au vu des difficultés de gestion de ces situations, nous tentons d'impliquer les communes dans la solution de relogement mais sans succès.

La pénurie de logement reste donc pour nous une problématique majeure surtout pour les personnes qui ne remplissent pas les critères souvent posés par les régies (solvabilité, disposer de revenu, etc.).

A titre d'information, ci-après le nombre d'expulsions que nous avons dû gérer :



LES INSTANCES

POLITIQUES

DE L'ARAS

EST LAUSANNOIS-

ORON-LAVAUX

Conseil intercommunal (CI)

Vous trouverez à la fin de ce rapport la composition de cette instance qui regroupe les délégués et les suppléants des treize communes de notre ARAS.

L'équipe qui coordonne les activités du CI est composée de

- M. Damien CUCHE, municipal de Belmont-sur-Lausanne et président
- M. Yves BOAND, municipal de Servion et vice-président
- Mme Danièle CHEVALLEY, secrétaire.

Les deux assemblées générales qui ont eu lieu en 2024 ont porté sur l'approbation des comptes 2023, du rapport d'activité 2023 et du budget 2025. C'est aussi l'occasion de présenter certains faits portant notamment sur la vie de l'association mais aussi d'inviter des intervenants qui travaillent dans des structures ou services partenaires.

Commission de gestion

- M. Yves BOAND, municipal de Servion et vice-président du CI
- Mme Nicole FELIX, municipale de Savigny
- M. Jean-Pierre HAENNI, syndic de Bourg-en-Lavaux
- Mme Claudia MERCANTON, municipale de Maraçon
- M. Mathieu VILLET, municipal de Montpreveyres

Comité de direction (CODIR)

Composition du CODIR pour la législature 2021 – 2026

- Mme Muriel PRETI, présidente et municipale de Jorat-Mézières
- M. Jean-Marc CHEVALLAZ, vice-président et municipal de Pully
- M. Alain AMY, municipal de Lutry
- Mme Chantal GOOD, municipale d'Epalinges
- Mme Arielle MARTIN, municipale de Paudex
- M. Bernard PERRET, syndic de Forel (Lavaux)
- M. Romain RICHARD, municipal d'Oron

Secrétariat : Mme Nicole KUHN

Les sept séances du CODIR qui ont eu lieu en 2024 ont porté essentiellement sur les orientations stratégiques, le fonctionnement, l'organisation, les budgets et les comptes de l'ARAS. Les sujets prédominants étant la refonte du règlement du personnel et la nouvelle gouvernance des régions d'action sociale.

ORGANISATION

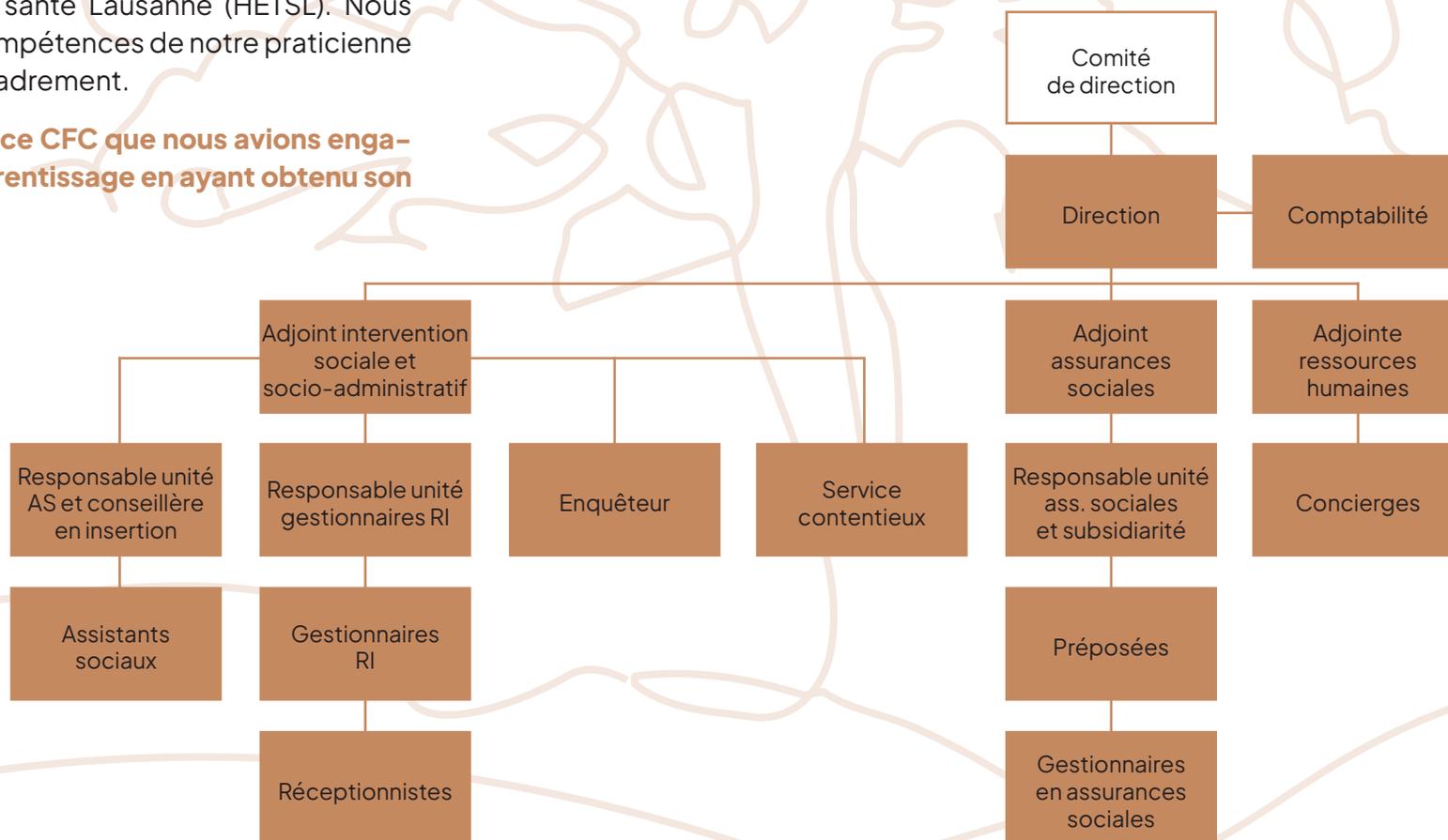
Service transverse : ressources humaines

Comme indiqué plus haut, l'année 2024 a vu l'entrée en vigueur du nouveau règlement du personnel.

Nous avons accueilli une stagiaire de 3^{ème} année de la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL). Nous avons pu nous appuyer sur les compétences de notre praticienne formatrice afin d'assurer son encadrement.

L'apprenti employé de commerce CFC que nous avons engagé a brillamment réussi son apprentissage en ayant obtenu son certificat.

Organigramme opérationnel



PRESTATIONS DÉLIVRÉES PAR L'ARASELOL

Secteur social

Le secteur social englobe tout le travail d'accompagnement, de conseil et d'orientation, effectué par l'équipe sociale. En plus de la permanence sociale proposée à toute personne en quête d'information ou d'aide, il est aussi constitué du volet de l'appui social qui concerne le soutien et l'encadrement de tous les bénéficiaires du RI en vue de leur autonomie.

788 personnes ont été reçues dans le cadre de nos permanences sociales dont 58.25% remplissaient les conditions pour prétendre aux prestations financières du RI.

Prestations financières dans le cadre du RI

L'aide financière est une autre prestation desservie par les régions d'action sociale dans le cadre du RI. Les conditions d'accès sont définies par le cadre légal et normatif cantonal.

Le travail relatif à l'examen du droit, à l'instruction et à la taxation des dossiers administratifs et financiers est dédié aux gestionnaires de dossiers. Ci-après les exemples illustratifs des situations traitées :

980 dossiers ont bénéficié d'une aide financière courant 2024. Pour rappel, un dossier peut être constitué d'une personne ou de plusieurs personnes.

Prestations relatives aux assurances sociales

Notre mission consiste à renseigner, informer et orienter la population sur ses droits et obligations en matière d'assurances et de régimes sociaux. Ce service s'effectue en étroite collaboration avec la Caisse cantonale vaudoise de compensation (CCVD) et l'Office vaudois de l'assurance maladie (OVAM).

La population peut nous atteindre soit par téléphone, par courrier ou courriel ou en passant dans nos locaux durant les heures d'ouverture.

Nous avons convenu aussi avec la commune d'Epalinges de pouvoir rencontrer les personnes à mobilité réduite dans leurs locaux communaux.

Aux pages suivantes, vous trouverez les indicateurs relatifs à notre collaboration avec la CCVD et l'OVAM.



Caisse cantonale vaudoise de compensation (CCVD)

Ci-dessous, les statistiques relatives aux diverses tâches effectuées en étroite collaboration avec la CCVD.

	PULLY	ORON	TOTAL
Demandes de rente vieillesse	38	32	70
Demandes de prestations complémentaires AVS/AI	191	148	339
Révisions de prestations complémentaires AVS/AI	179	73	252
Remboursements frais de guérison	3901	1564	5465
Demandes d'affiliation pour pers. sans activité lucrative	129	70	199
Demandes d'affiliation pour pers. de condition indépendante	1	1	2
Contrôles AVS	90	49	139
Dénonciations à la CCVD	64	25	89
Mutations signalées à la CCVD	881	359	1240

On constatera que les tâches principales portent sur les domaines suivants :

- demande de rente AVS
- demande de Prestations complémentaires (PC) AVS/AI
- affiliation AVS.

Deux autres missions principales font aussi partie de notre catalogue de prestations :

- l'accompagnement socio-administratif à l'attention des personnes fragilisées
- assurer le rôle d'information et de tri dans le processus de recrutement des curateurs volontaires.

Office vaudois de l'assurance maladie (OVAM)

Ci-après, les prestations desservies pour 2024 dans le domaine de l'assurance maladie obligatoire LAMal :

	PULLY	ORON	TOTAL
Demandes de subside LVLaMal	707	375	1082
Révisions de subside LVLaMal	21	8	29
Contrôles affiliation LaMal	43	15	58
Dénonciations à l'OVAM	5	8	13

Accompagnement socio-administratif

Il s'agit d'un accompagnement en faveur des personnes fragilisées dans leurs démarches administratives. Cette prestation s'adresse surtout à des séniors démunis de tout soutien et dont la situation ne justifie pas le dépôt d'une demande de curatelle.

Nous avons suivi 18 situations courant 2024. Cela a généré 117 rendez-vous pour ces suivis.

Il nous a été informé que le Canton ne financera plus cette mission de façon spécifique dès 2025.

Recrutement de curateurs volontaires

Il s'agit d'informer la personne intéressée à assumer ce travail sur le rôle de curateur et de se forger un avis sur l'adéquation de son profil pour cette fonction. Ces informations sont communiquées lors d'entretiens, la suite étant assurée par le Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP). Les entretiens se sont faits soit lors d'une rencontre au bureau ou par téléphone, et par courriel pour la partie formelle.

En 2024, nous avons reçu 25 candidats curateurs.



SERVICES

CONSULTANTS ET

PARTENAIRES

La collaboration avec nos partenaires œuvrant dans divers secteurs se poursuit. Ci-après, divers exemples illustratifs concernant ce partenariat.

Centre Social Protestant (CSP)

Le Centre Social Protestant (CSP) propose des consultations conjugales depuis notre antenne d'Oron. Une conseillère conjugale organise des entretiens, dans un cadre garantissant toute confidentialité, à l'attention des couples qui rencontrent des problèmes (communication difficile, idée de séparation, arrivée d'un enfant, etc.)

Pro Infirmis

Pro Infirmis est l'autre service consultant qui utilise nos locaux d'Oron. Pour rappel, il soutient les personnes en situation de handicap et leurs proches. Une assistante sociale reçoit ces personnes sur rendez-vous dans le but d'offrir un soutien global portant sur divers domaines de la vie.

Nous organisons une rencontre annuelle avec l'**équipe sociale des CMS** de notre région afin de renforcer notre collaboration ;

Nous sommes membres actifs au sein du **Forum social régional Oron Lavaux (FSROL)** qui regroupe des bénévoles et plusieurs professionnels qui interviennent dans divers secteurs ;

Nous étions invités à la **journée mondiale des séniors** du 1^{er} octobre 2024, organisée par les associations locales ;

La liste n'est pas exhaustive mais rappelons aussi l'étroite collaboration qui existe entre nous et nos divers partenaires (communes, justice de paix, cartons du cœur, AVIVO, Pro senectute, ORP, prestataires de mesures socio-professionnelles, etc.).

CONCLUSION

Il est important pour nous d'expliquer, de rendre des comptes, de visibiliser notre travail. Ce rapport d'activité s'inscrit dans cette perspective.

Le Canton définit les orientations de la politique sociale et nous faisons partie des acteurs principaux qui mettent en œuvre cette politique qui vise à garantir le filet social aux membres les plus démunis de la communauté. Le personnel professionnel à la disposition de la population, la proximité avec cette dernière mais aussi avec les autorités locales constituent quelques-uns de nos atouts en tant que structure régionale faisant partie du tissu social local.

Même si l'association se porte bien et qu'elle se soucie de sa population mais aussi de son personnel, d'autres défis l'attendent à commencer notamment par la nouvelle gouvernance des régions d'action sociale. Chaque acteur, chaque actrice, à son niveau, à sa responsabilité, continuera à servir dans l'intérêt de la population et de notre région d'action sociale.

Au terme de ce rapport, nous réitérons notre gratitude au personnel, à nos partenaires, à nos représentants politiques pour leur investissement, leur apport et leur soutien.

The background features a dark grey gradient with vertical stripes of orange and light beige. A faint line graph is visible in the light beige stripe, showing three lines with varying trends: one peaking early and then declining, another with a more gradual decline, and a third that remains relatively flat with a slight upward trend.

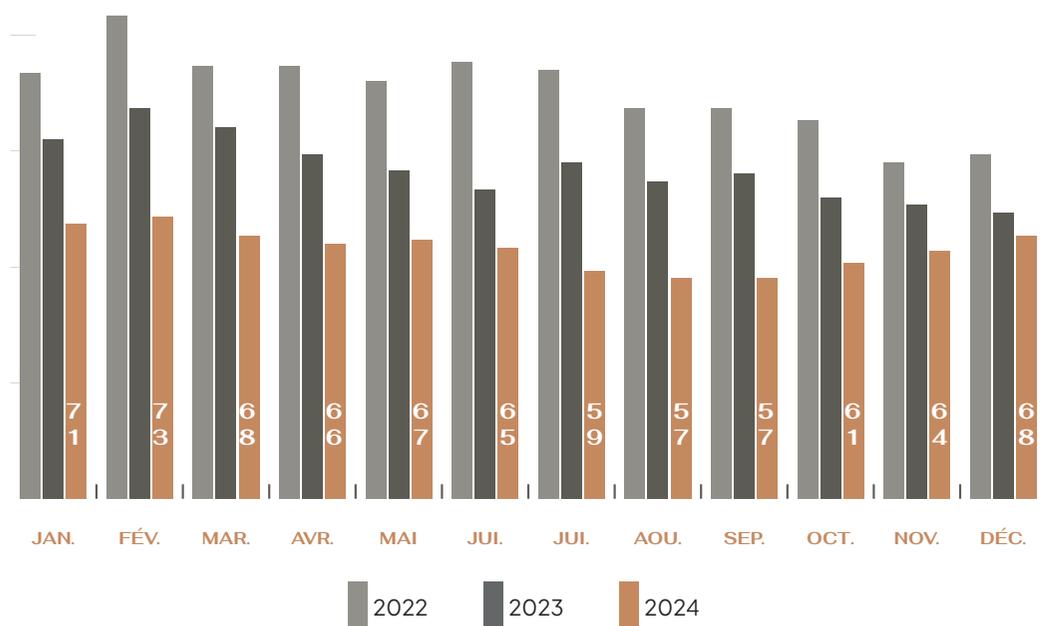
CHIFFRES-CLÉS ET ANNEXE

LES CHIFFRES

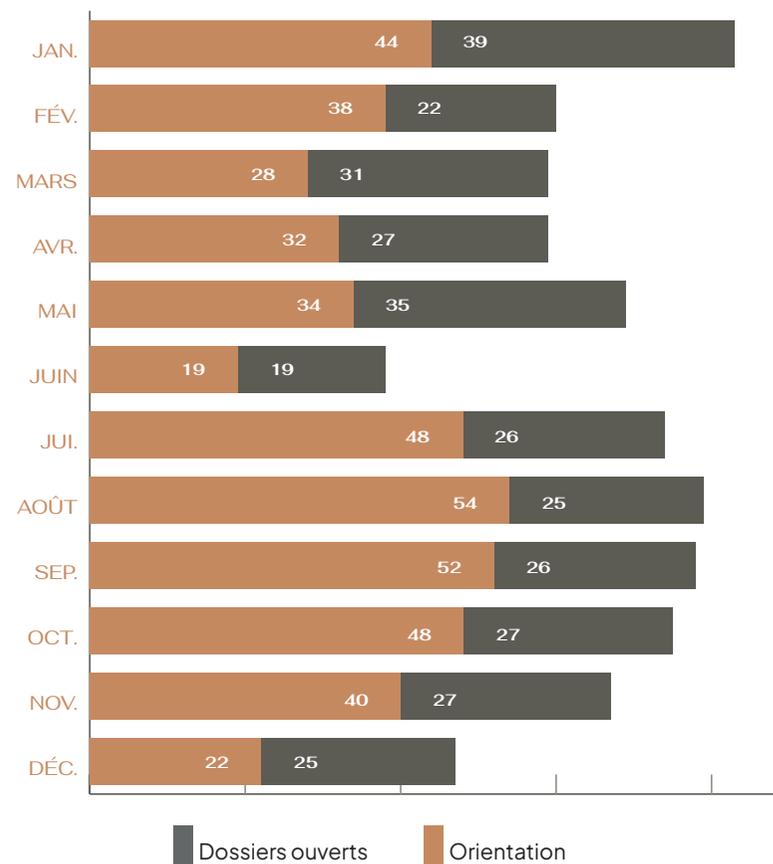
2024

DE L'ARASELOL

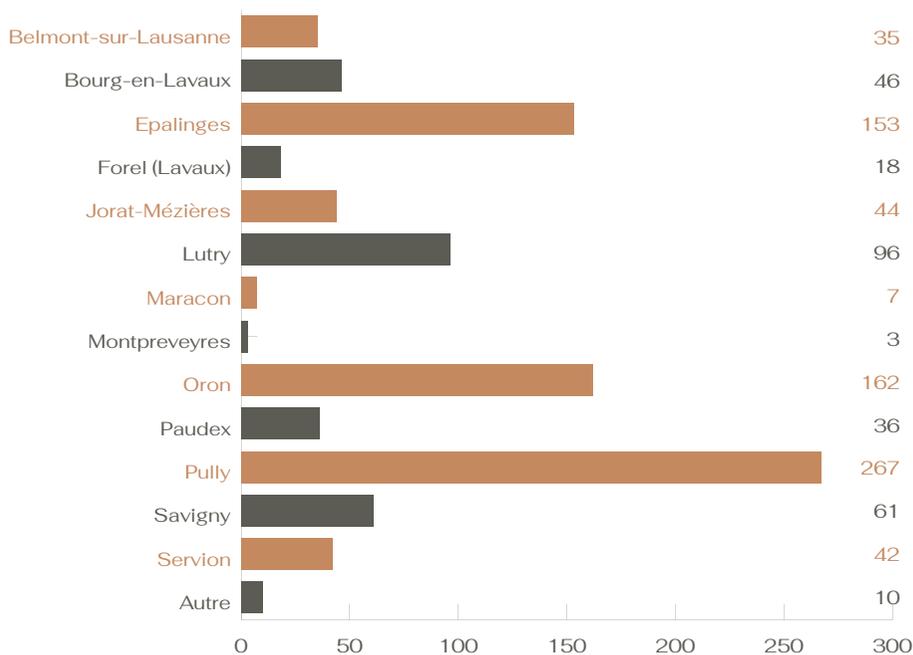
Nombre de dossiers suivis à l'unité commune, avec paiement RI



Nombre de permanences sociales



Répartition des dossiers par commune



980 dossiers au total



69'677

habitants dans nos communes membres
au 31 décembre 2024



CHF 5'450'585.75

de frais de fonctionnement selon les
comptes 2024, toutes entités confondues



14'614

personnes au bénéfice de subside à
l'assurance maladie

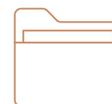
(21% de l'ensemble de la population de la région, en
augmentation de 2% par rapport à 2023)



CHF 41'819'511.00

alloués par le Canton pour les subsides
de notre région

(en augmentation de 2% par rapport à 2023)



1'866

dossiers de bénéficiaires de prestations
complémentaires dont 399 en EMS

(2.6% de l'ensemble de la population de la région)

CONSEIL

INTERCOMMUNAL

Législature 2021–2026

BELMONT-SUR-LAUSANNE

Jean-Claude FAVRE Conseiller municipal/Délégué
Nathalie GREINER Syndic/Suppléante

BOURG-EN-LAUAUX

Jean-Pierre HAENNI Syndic/Délégué
Evelyne MARENDAZ GUIGNET Conseillère municipale/Suppléante

EPALINGES

Brigitte CROTTAZ Conseillère municipale/Déléguée
Roland PERRIN Conseiller municipal/Suppléant

FOREL (LAVAUUX)

Roger CORDEY Conseiller municipal/Délégué
Roseline CHAPALAY Conseillère municipale/Suppléante

JORAT-MÉZIÈRES

Sonia HUGENTOBLER Conseillère municipale/Déléguée
Grégoire FAVRE Conseiller municipal/Suppléant

LUTRY

Patrick SUTTER Conseiller municipal/Délégué
Etienne BLANC Conseiller municipal/Suppléant

MARACON

Claudia MERCANTON Conseillère municipale/Déléguée
Didier FATTEBERT Syndic/Suppléant

MONTPREVEYRES

Mathieu VILLET Conseiller municipal/Délégué
David MELLIORET Conseiller municipal/Suppléant

ORON

Olivier SONNAY Syndic/Délégué
Thierry MENETREY Conseiller municipal/Suppléant

PAUDEX

Céline DILLNER-REICHEN Conseillère municipale/Déléguée
Jean-François SPRING Conseiller municipal/Suppléant

PULLY

Lucas GIRARDET Conseiller municipal/Délégué
Lydia MASMEJAN Conseillère municipale/Suppléante

SAVIGNY

Nicole FELIX Conseillère municipale/Déléguée
Chantal WEIDMANN YENNY Syndic/Suppléante

SERVION

Yves BOAND Conseiller municipal/Délégué
Monique RIES Conseillère municipale/Suppléante

Danièle CHEVALLEY

Secrétariat



**ASSOCIATION RÉGIONALE POUR
L'ACTION SOCIALE (ARAS)
EST LAUSANNOIS-
ORON-LAVAUX**

Avenue Villardin 2 • Case postale 111
1009 Pully
csr.pully.info@aras.vd.ch



**CENTRE SOCIAL RÉGIONAL DE
L'EST LAUSANNOIS-
ORON-LAVAUX**

Avenue Villardin 2 • Case postale 111
1009 Pully
csr.pully.info@aras.vd.ch

**CENTRE SOCIAL RÉGIONAL DE
L'EST LAUSANNOIS-
ORON-LAVAUX
(ANTENNE D'ORON)**

Le Bourg 11 • Case postale 54
1610 Oron-la-Ville
csr.oron.info@aras.vd.ch



**AGENCE D'ASSURANCES
SOCIALES (PULLY)**

Avenue C. F. Ramuz 43 • Case postale 111
1009 Pully
aas.pully@vd.ch

**AGENCE D'ASSURANCES
SOCIALES (ORON)**

Le Bourg 11 • Case postale 54
1610 Oron-la-Ville
aas.oron@vd.ch

Contact

Numéro unique
021 557 84 00

Site Internet
www.arasoronlavaux.ch

Impressum

Rédaction
ARAS Est lausannois-Oron-Lavaux

Graphisme et mise en page
konsept, Lausanne

Pully, mai 2025



Belmont-sur-Lausanne

Bourg-en-Lavaux

Epalinges

Forel (Lavaux)

Jorat-Mézières

Lutry

Maracon

Montpreveyres

Oron

Paudex

Pully

Savigny

Servion

www.arasoronlavaux.ch



VERSION
EN LIGNE